



Grande
Dixence

74^e rapport
EXERCICE
2024

GRANDE DIXENCE

74^E RAPPORT
EXERCICE 2024

8

Administration
de Grande Dixence SA
au 31 décembre 2024

CCP-KONÉ

450000 daN
1996



Bilan

30



TABLE DES MATIÈRES

7	Actionnaires
8	Administration de Grande Dixence SA au 31 décembre 2024
10	Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2024
22	Volume des apports journaliers dans le lac des Dix
23	Énergie livrée aux actionnaires de Grande Dixence SA
26	Commentaires sur les comptes annuels
30	Bilan
32	Compte de résultat
33	Tableau de financement
34	Variation des capitaux propres
35	Proposition de répartition du bénéfice
36	Annexe aux comptes
49	Rapport de l'Organe de révision
53	Propositions à l'Assemblée générale

Ce rapport est agrémenté de photographies
de la révision du *groupe 3* de l'usine de Bieudron
© Cleuson-Dixence – Photo: Michel Martinez

naturemade





ACTIONNAIRES

L'ÉNERGIE PRODUITE PAR GRANDE DIXENCE SA EST LIVRÉE DANS SA TOTALITÉ AUX QUATRE SOCIÉTÉS PARTENAIRES QUI SONT LES SEULS ACTIONNAIRES, SOIT :

ALPIQ SUISSE SA, LAUSANNE

(60% DU CAPITAL-ACTIONS)

Le capital-actions de Alpiq Suisse SA se trouve à raison de 100% en mains de Alpiq Holding SA dont les actionnaires sont EOS Holding (33,33%), Consortium suisse d'actionnaires minoritaires (33,33%) et Schweizer Kraftwerksbeteiligungs AG (33,33%).

AXPO POWER AG, BADEN

(13 ⅓ % DU CAPITAL-ACTIONS)

Le capital-actions de Axpo Power AG se trouve entièrement en mains d'Axpo Holding SA dont les actionnaires sont les cantons et/ou services électriques cantonaux de Zurich (36,75%), Argovie (28%), Saint-Gall et Appenzell (12,5%), Thurgovie (12,25%), Schaffhouse (7,88%), Glaris (1,75%) et Zoug (0,87%).

BKW ENERGIE AG, BERNE

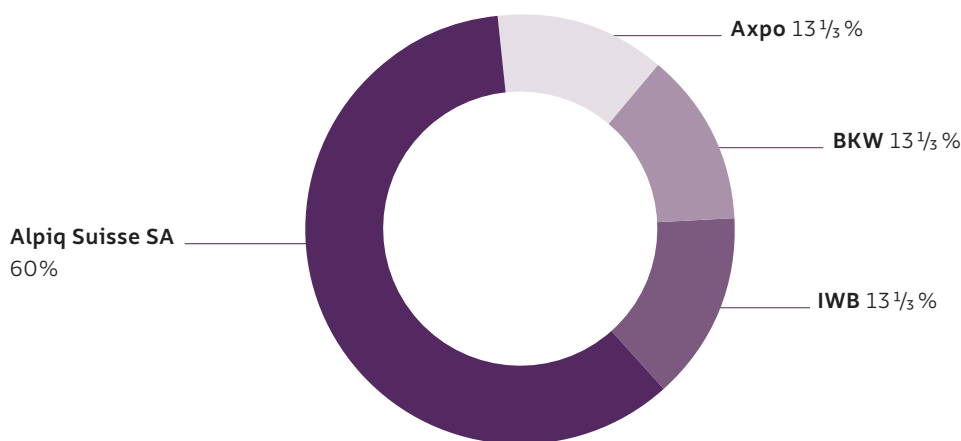
(13 ⅓ % DU CAPITAL-ACTIONS)

Le capital-actions de BKW Energie AG se trouve entièrement en mains de BKW AG dont les actionnaires sont le canton de Berne (52,5%), par le Groupe E SA (10%). La part flottante des actions représente 37,5%.

IWB INDUSTRIELLE WERKE BASEL, BÂLE

(13 ⅓ % DU CAPITAL-ACTIONS)

IWB Industrielle Werke Basel est une entreprise autonome de droit public dont le capital de dotation est entièrement détenu par le canton de Bâle-Ville.



- ◆ Les actionnaires de Grande Dixence SA assurent l'approvisionnement de leurs consommateurs grâce à une palette diversifiée de moyens de production (accumulation, fil de l'eau et nouvelles énergies renouvelables).
- ◆ La production de Grande Dixence SA représente le cinquième de l'énergie d'accumulation du pays et constitue, notamment avec les trois groupes de la centrale de Bieudron, un atout majeur en termes de puissance. Rapidement mobilisable, sa puissance de 1 200 MW fait aisément face aux indisponibilités

fortuites d'autres grandes centrales suisses, qu'elles soient nucléaires ou hydrauliques.

- ◆ Grande Dixence SA est gérée comme une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires reprennent l'entier de la production d'énergie et, en contrepartie, couvrent l'entier des charges annuelles et le versement d'un dividende. Par la garantie de prise en charge des frais annuels, les risques d'entreprise sont intégralement supportés par les actionnaires.

ADMINISTRATION DE GRANDE DIXENCE SA

AU 31 DÉCEMBRE 2024

		Entrée en fonction	Échéance du mandat lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice
CONSEIL D'ADMINISTRATION			
* MURISIER Amédée	Président du Conseil d'Administration Membre de la direction d'Alpiq Holding, Belp	2017	2024
* ESCHLE Martin	Vice-président du Conseil d'Administration Membre de la direction d'IWB Industrielle Werke Basel, Zurich	2018	2026
BRUTSCHIN Christophe	Administrateur Ancien Conseiller d'État du Canton de Bâle-Ville, Bâle	2009	2026
BÜHLER Guy	Administrateur Head Gas Power Plants & Green Gases Axpo Solutions AG, Belmont-sur-Lausanne	2018	2026
BUCHMEIER Seraina	Administratrice Portfolio Managerin Hydro BKW Energie SA, Zürich	2024	2024
DE MONTMOLLIN Simone	Administratrice Conseillère Nationale, Laconnex	2024	2024
* DIETRICH Markus	Administrateur Chef Centrales hydrauliques BKW Energie AG, Niederbuchsiten	2021	2026
EMERY François	Administrateur Head of Asset Management Support Alpiq AG, Morges	2024	2024
* HUWYLER Hans Jörg	Administrateur Leiter Division Hydroenergie und Biomasse AXPO Power AG, Sarnen	2018	2026
JIMENEZ Célia	Administratrice Head Legal Generation Switzerland Alpiq AG, Lausanne	2024	2024
* MICHELLOD Paul	Administrateur Senior Expert Hydro Power Generation Alpiq AG, Leytron	2021	2024
* PLASCHY Michaël	Administrateur Head Hydro Power Generation Alpiq AG, Ollon	2018	2024
* ROUGE Nicolas	Administrateur Gestionnaire d'actifs – Concessions Alpiq AG, Carouge GE	2013	2024
SAGER Silvio Remo	Administrateur Head Accounting Alpiq AG, à Rothenburg	2024	2024
SALVADORI Mauro	Administrateur Head Public Affairs Alpiq AG, Colombier VD	2016	2024

* Les administrateurs dont le nom est précédé d'un astérisque forment le Comité de direction.

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTAT DU VALAIS

BINER-HAUSER Romy
LOGEAN Grégory

Présidente de la Commune de Zermatt, Zermatt
Président de la Commune d'Hérémence, Député, Euseigne

DÉLÉGUÉS DES COMMUNES CONCÉDANTES

FISCHER Joël
MÉTRAILLER Damien

Président de la Commune de Stalden, Stalden
Ancien président de la Commune d'Évolène, Vollèges

DIRECTEUR

IMBODEN Beat, Steg-Hohtenn

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

RUDAZ Eric, Sion, jusqu'au 31 mai 2024

GIRARD Fabien, Monthey, depuis le 1^{er} juillet 2024

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA, Lausanne
Selon art. 727 et ss CO

GESTION DES ACTIFS

Alpiq Suisse SA, Lausanne



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 2024

1^{ER} JANVIER – 31 DÉCEMBRE

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

À l'Assemblée générale du 25 avril 2024, de nombreux mandats d'administrateurs sont arrivés à échéance.

Un hommage appuyé est adressé à MM. Luca BARONI, Jacques BOURGEOIS, Pierre GUESRY, Michael WIDER et Philipp HÄNGGI, administrateurs sortants. Le Président souligne leur expertise et leur engagement pour la société. Un remerciement particulier est adressé à M. WIDER, Administrateur depuis 2007 et Président du Conseil d'Administration depuis 2016.

L'Assemblée générale a également nommé de nouveaux administrateurs pour une année en les personnes de:

- Célia JIMENEZ (Head Legal
Generation Switzerland, Alpiq AG – Lausanne)
- Silvio SAGER
(Head Accounting, Alpiq AG – Olten)
- Simone de MONTMOLLIN (Conseillère nationale,
membre de la CEATE, Laconnex/Genève)
- François EMERY (Head of Asset
Management Support, Alpiq AG – Lausanne)
- Seraina BUCHMEIER
(Portfolio Managerin Hydro, BKW Energie SA)

Ces nouveaux membres apportent une richesse de compétences et de perspectives, promettant d'insuffler une nouvelle dynamique au sein du Conseil d'administration.

GRANDE DIXENCE SA : UN FOURNISSEUR DE PUISSANCE

La force motrice de l'eau joue depuis très longtemps un rôle particulier dans le monde de l'électricité.

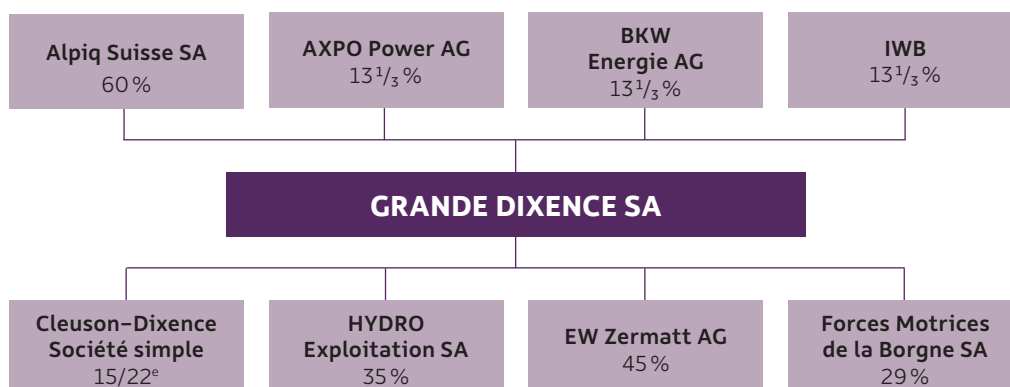
Rapidement mobilisable, la production des centrales hydroélectriques représente une énergie souple d'utilisation, propre et renouvelable.

Dans ce contexte, avec ses installations, Grande Dixence SA est un leader de la fourniture de puissance en Suisse et en Europe. Avec la mise en exploitation de l'aménagement Cleuson-Dixence au début 2010, elle renforce sa position stratégique en la matière.

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'incertitude mondiale demeure élevée en raison de la guerre en Ukraine, des tensions au Moyen-Orient et de l'instabilité politique globale. En Suisse, la pression sur les taux d'intérêt s'est atténuée, tandis que les prix de l'énergie conti-

ACTIONNARIAT ET PARTICIPATIONS DE GRANDE DIXENCE SA





GRANDE DIXENCE SA : FAITS MARQUANTS 2024

Les principaux événements ou faits qui ont marqué Grande Dixence SA en 2024 sont les suivants:

- ◆ un fonctionnement correct sans accident notable;
- ◆ une production exceptionnelle de 2933 GWh;
- ◆ des crues exceptionnelles avec un impact important sur l'outil de production et sur le travail d'entretien de l'ensemble de l'aménagement;
- ◆ des conditions hydrologiques favorables durant l'été 2024, malgré les crues et les pertes liées;
- ◆ la première partie de la grande révision générale de la centrale de Bieudron (groupe n° 3).

nuent de baisser, favorisant ainsi la flexibilité des infrastructures. L'approvisionnement en matières premières s'est stabilisé, bien que la demande en technologies IT reste forte.

L'année 2024 a marqué un tournant dans la transition énergétique suisse, dans un contexte de défis croissants liés à la sécurité d'approvisionnement, à la décarbonation et aux impacts du changement climatique.

L'acceptation par la population du «*Mantelerlass*» (acte modificateur unique – à savoir la révision combinée de la LApEl et de la LEne) le 9 juin 2024 valide clairement par le peuple la volonté de pallier le déficit structurel de production hivernale. Ce vote donne un signal très positif pour les 16 différents projets de la Table ronde, hydrauliques et photovoltaïques, qui peuvent se poursuivre et pourront bénéficier de soutiens financiers pouvant aller jusqu'à hauteur de 60% ou d'une prime de marché flottante. Le projet du «*MZS Gornerli*», porté par Grande Dixence SA, en est le plus important, et l'équipe de projet s'active à le concrétiser dans les prochaines années.

En parallèle, le Parlement poursuit l'examen d'un projet visant à accélérer les procédures pour les installations d'énergie renouvelable, nécessaires pour mener à bien rapidement les pro-

jets hydroélectriques issus de «*la Table ronde*». L'impact d'une telle loi devrait permettre d'épargner un temps précieux pour la réalisation du projet et ainsi renforcer la disponibilité de l'énergie hydroélectrique en hiver.

Enfin, le Conseil fédéral a finalisé les négociations avec l'Union européenne sur un accord sur l'électricité. Ce paquet de mesures vise à renforcer la sécurité de l'approvisionnement électrique, simplifier son négoce et garantir la stabilité du réseau. Il sera soumis prochainement aux Chambres fédérales.

CYBERSÉCURITÉ DES INSTALLATIONS

Dans une conjoncture internationale toujours plus tendue, aucune structure n'est épargnée par les enjeux de cybersécurité, et Grande Dixence n'y fait pas défaut. Fort de ce constat, le législateur a décidé d'ancrer dans la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) et son ordonnance (OApEl) le niveau d'exigence minimal

à atteindre par les sociétés électriques en termes de cybersécurité, ce dernier étant contrôlé dans le cadre d'audits externes. La mise en œuvre est en cours et l'objectif est d'atteindre une valeur cible moyenne de 3.2 (norme TIC) d'ici juin 2026.

ET ENJEUX CLIMATIQUES

L'évolution climatique et la multiplication des événements climatiques extrêmes, notamment les crues de l'été 2024, imposent une réflexion intégrée entre les enjeux de production hydroélectrique, de gestion des ressources hydriques et de protection de la population. Cela représente autant de risques que d'opportunités que Grande Dixence SA suit avec attention avec ses partenaires.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Différents signaux démontrent clairement que la Société est de plus en plus sensible aux questions de développement durable. Dans l'Union européenne et au Royaume-Uni, le suivi d'indicateurs, dans les trois domaines que sont la gestion responsable de l'environnement, la responsabilité sociale et la gouvernance d'entreprise (reporting ESG), est obligatoire pour la plupart des grandes entreprises cotées. Cette nouvelle tendance induit des risques, entre autres pour l'obtention de financements, mais aussi des opportunités. La diminution de l'empreinte énergétique des bâtiments d'exploitation permettrait non seulement d'économiser des coûts d'exploitation substantiels, mais pourrait également être valorisée dans un tel reporting.

EXPLOITATION

Grande Dixence SA observe les effets des changements climatiques sur ses installations, au niveau des différents points de captage de son réseau d'adductions. Année après année, l'exploitation est de plus en plus sollicitée pour mettre en place des mesures correctives et préventives,

que cela soit, en hiver, afin de protéger les installations de dégâts dus aux avalanches ou, en été, à des engravements liés à des charriages de sédiments toujours plus importants en termes de volume.

En effet, été après été, la limite supérieure de l'altitude à laquelle le permafrost fond s'élève, favorisant ainsi les mouvements de terrain et les éboulements. Le recul et la réduction de l'épaisseur des glaciers, le charriage plus important d'alluvions entre le glacier et les prises d'eau, les éboulements causant des dommages sur les points de captage, l'augmentation du volume de sédiments retenus dans les bassins de compensation, les chutes de blocs de rocher atteignant les pylônes des lignes HT d'alimentation des stations de pompage, sont autant de phénomènes nouveaux qui, additionnés aux violents orages sévissant localement, n'épargnent pas les installations d'exploitation de Grande Dixence SA.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, 578,3 millions de m³ d'eau ont été amenés dans le Lac des Dix, dont 333,4 millions de m³, soit 58%, par pompage. Il s'agit d'une très bonne année, le record absolu des apports estivaux ayant été enregistré en 2003 avec 611 millions.

A noter que les 21 et 30 juin 2024, 6.9889, respectivement 6.9037 millions de m³ d'eau ont été mesurés aux stations de Cheilon et Vouasson, ce qui constitue les deux records absolus depuis le début de l'exploitation de l'aménagement. Cette valeur correspond à un débit moyen constant de près de 80 m³/s et près de 30 GWh de production par journée de crue.

La production 2024 de GD s'élève à 2933 GWh (dont 1686.6 GWh en hiver, du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} octobre au 31 décembre), représentant 120% de la moyenne des dix dernières années.

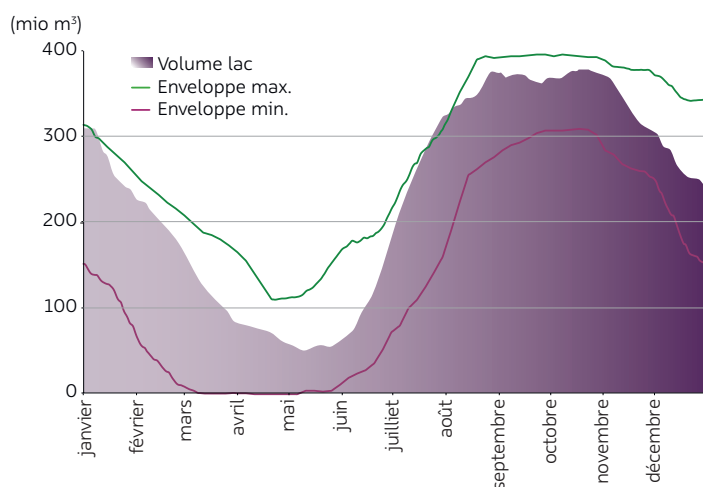
Pour mémoire, la production record de GD datait de 2003 avec 2877 GWh.



Durant l'année 2024, les actionnaires ont fourni 431 GWh d'énergie de pompage (contre 445 en 2023).

Par ailleurs, durant la période sous revue, 467 GWh ont été produits dans les usines de Fionnay, de Nendaz et de Bieudron pour le compte d'Alpiq avec les eaux concédées à cette dernière.

ÉVOLUTION DURANT L'ANNÉE 2024 DU LAC DES DIX



RÉVISION DE L'USINE DE BIEUDRON

En mars 2024, la première grande révision de la centrale de Bieudron a été lancée avec le groupe 3. Les travaux prioritaires ont été l'inspection et la remise en état de la chute d'eau *Lac des Dix - Centrale de Bieudron*, le remplacement de la vanne principale, la révision de la turbine et de l'alternateur, ainsi que le remplacement des équipements secondaires. La révision du groupe 3 a été achevée avec succès en janvier 2025. Cette révision est illustrée dans le présent rapport.

ADMINISTRATION

COMMUNICATION

Le 5 septembre 2024, nous avons eu l'honneur, avec la commune d'Hérémence, d'accueillir le conseiller fédéral Albert Rösti sur le barrage du lac des Dix. Cela nous a permis de lui faire visiter nos installations et de l'informer sur nos thèmes d'actualité. De plus, avec le Conseiller fédéral Albert Rösti, le Conseiller d'Etat Roberto Schmidt ainsi que les représentants des FMV et des communes concédantes, nous avons initié le groupe d'accompagnement politique Gornerli dans le but de s'assurer que la Confédération, le Canton, les communes concédantes et Grande Dixence avancent ensemble, de manière coordonnée et ciblée, dans le développement du projet.

TOURISME

Il est également établi que la fréquentation «touristique» augmente aux abords des ouvrages hydroélectriques et Grande Dixence n'y fait pas défaut. Ceci est principalement dû à l'attrait croissant pour les loisirs et la recherche de fraîcheur estivale, mais également par l'intérêt que représentent les ouvrages eux-mêmes auprès du public dans un contexte de promotion des énergies renouvelables et locales. Indépendamment des éventuels dangers créés par la présence ou l'exploitation des ouvrages, leur environnement reste un espace naturel soumis aux aléas typiques de la haute montagne (avalanches, chutes de pierres) dont le public touristique n'a pas forcément conscience. Notre aménagement est, depuis longtemps, un haut lieu du tourisme valaisan, et nous avons pu y observer récemment des chutes de pierres en plusieurs endroits, y compris sur des lieux de passage ou de stationnement du public. Des mesures y ont été prises et il faudra veiller à maintenir la sécurité du public lors d'événements climatiques importants comme les crues de l'été 2024.





EXTENSION DE LA PRODUCTION HYDRAULIQUE SUISSE

PROJETS DE STOCKAGE HIVERNAL

En reculant, le glacier du Gorner a cédé la place à un verrou glaciaire propice à l'édification d'un ouvrage à buts multiples qui regroupe à lui seul la protection contre les crues du Mattertal – souci permanent des communes de la vallée – l'optimisation de la production et du stockage d'énergie hydroélectrique et une réserve de ressources en eau potable et d'irrigation pour la vallée.

Grande Dixence SA, en étroite collaboration avec la commune de Zermatt, développe depuis 2018 un nouveau projet baptisé «MZS Gornerli» (pour «Mehrzweckspeicher» Gornerli ou ouvrage à buts multiples Gornerli). Le projet consiste à construire, à une altitude d'environ 2'250 m.s.m., en amont de la prise d'eau de Gornera, un barrage d'environ 85 m de haut, créant ainsi un volume utile de 150 millions de m³. Les eaux du glacier du Gorner y seraient stockées. En plus de la sécurité des personnes et des biens qu'apporterait la retenue aux avaliers, le projet permettrait, d'un point de vue énergétique, d'éviter les déversements de la prise d'eau éponyme existante et de réduire la quantité d'énergie utile au pompage des eaux dans le collecteur en direction du Lac des Dix. A noter que le bassin concerné est intégralement compris dans le périmètre des concessions hydrauliques octroyées à Grande Dixence SA.

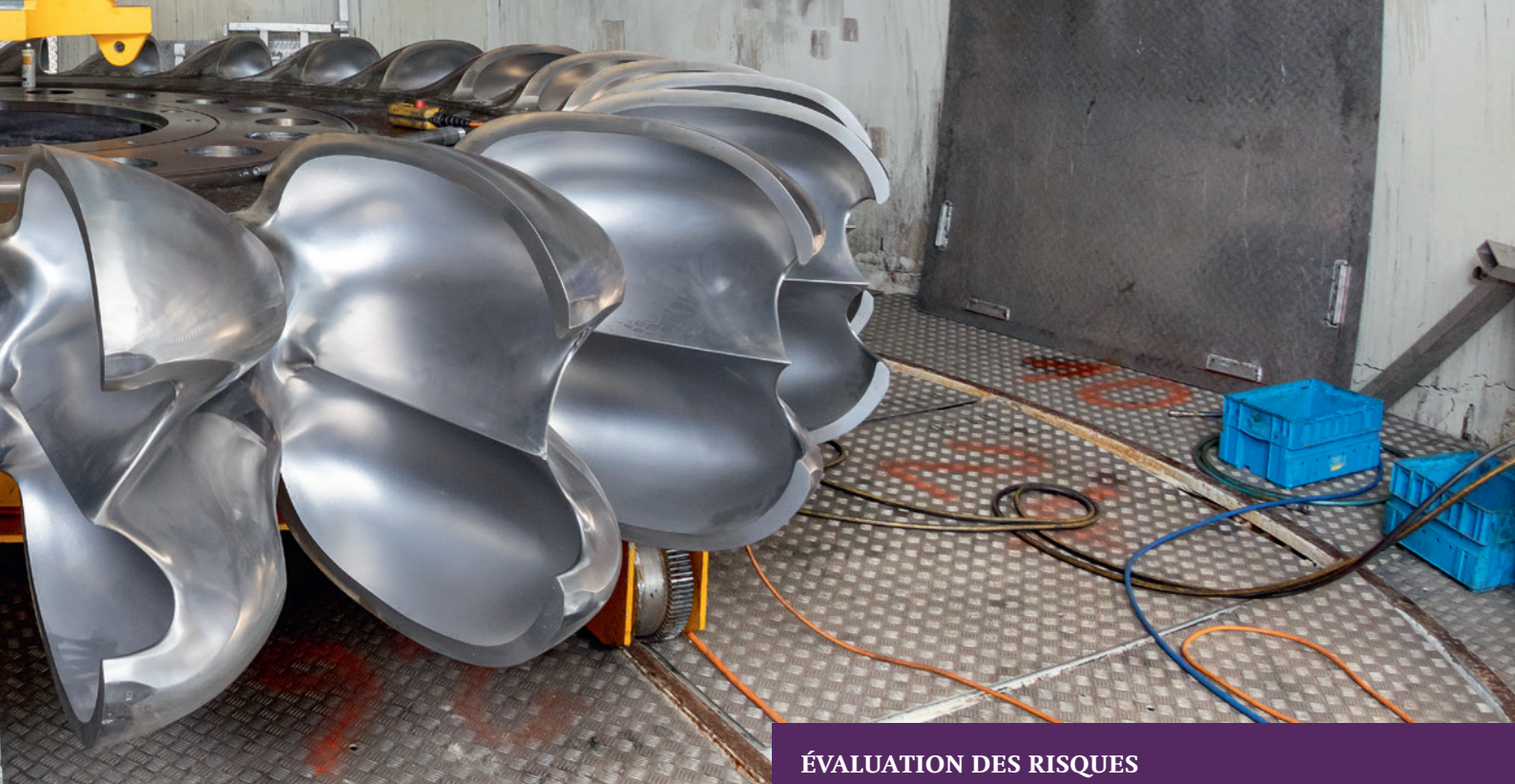
Ce projet a été retenu dans le cadre de la déclaration commune signée le 13 décembre 2021 à l'issue de la «Table ronde sur l'énergie hydraulique» organisée par la Confédération, précisément par le Département fédéral de l'environnement, des

transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Ce projet fait partie des 16 projets de centrales hydroélectriques à accumulation en Suisse qui ont été considérés comme les plus prometteurs sur le plan énergétique car leur mise en œuvre d'une part implique un impact minimal sur la biodiversité et le paysage et, d'autre part, génère un gain de transfert d'une partie de la production estivale durant la période hivernale.

Le projet est développé d'entente avec la Commune de Zermatt et avec le soutien technique du mandataire Alpiq. Un groupe d'accompagnement «Environnement», composé de toutes les parties prenantes pertinentes, traite les thèmes environnementaux essentiels dans le cadre d'un processus participatif. En outre, un groupe d'accompagnement politique a été créé avec des représentants de la Confédération, du Canton, des FMV, des communes concédantes, de la commune de Zermatt et de Grande Dixence SA.

Un accord a été trouvé avec le Canton concernant la suite de la procédure de concession en novembre 2023. Le canton propose l'instrument de l'avenant à la concession, ce qui signifie que le projet nécessite certes une nouvelle procédure de concession, mais que les concessions existantes ne sont pas affectées.

La planification du projet suit son cours et le dossier est complété par une étude d'impact sur l'environnement, ainsi qu'un groupe d'accompagnement sur l'environnement et le paysage intégrant toutes les parties prenantes. Les communes sont informées sur le projet, et les discussions sur l'avenant à la concession devraient aboutir en 2025.



PROJET SOLAIRE ALPIN D'ENVERGURE À PRAFLEURI

La Commune d'Hérémence s'est approchée de Grande Dixence SA afin de développer conjointement un projet solaire alpin d'envergure sur le territoire communal, dans la combe de Prafleuri au sud de la Pointe d'Allèves. Pour mettre en œuvre le projet, la Commune d'Hérémence et Grande Dixence SA ont signé une lettre d'intention.

L'emplacement – d'ores et déjà qualifié d'idéal en raison de l'exposition, des accès et de la proximité d'installations existantes – est déjà marqué par la main de l'Homme puisque la carrière d'extraction des matériaux nécessaires à la construction de la Grande Dixence s'y trouvait. La production escomptée est estimée à quelque 14 GWh par an.

En été 2023, la commune d'Hérémence et GD ont signé une convention dans le but de concrétiser davantage la future collaboration. Le 17 octobre 2023, de nouveaux partenaires ont scellé leur intention de se joindre au projet. La répartition se présente comme suit: Grande Dixence SA (45%), commune d'Hérémence (20%), OIKEN SA (15%), FMV SA (10%), Ville de Sion (5%) et Genedis SA (5%).

La planification du projet suit son cours et le dossier a été déposé auprès du Canton du Valais pour préconsultation en 2024. Ce dernier a rencontré un retour positif. Enfin, le dossier pour la demande d'autorisation de construire sera déposé en 2025.

ÉVALUATION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, plus particulièrement à des risques d'aléas naturels, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance) et de projets ainsi qu'à des risques réglementaires et administratifs. Toutefois, en sa qualité de société de partenaires, Grande Dixence SA n'est pas exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la direction pour effectuer l'évaluation des risques et aussi des opportunités. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, le recensement systématique, analysé et priorisé des risques donne lieu à l'établissement d'une cartographie des risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.

L'évaluation des risques est sujette à une incertitude relative compte tenu des hypothèses retenues quant à leur évolution.

ACTIVITÉS ENVIRONNEMENTALES 2024

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Dans le contexte actuel de la lutte contre les changements climatiques, l'énergie produite par GD, particulièrement faible en CO₂, constitue une réelle opportunité. Dans cet esprit, consciente de la valeur de l'environnement, Grande Dixence SA continue à maintenir et à améliorer ses outils de production de façon à optimiser l'utilisation des ressources naturelles. Dans ce but, elle s'engage notamment à:

SÉCURITÉ HYDRAULIQUE

INFORMATION AU PUBLIC

Chaque année, Grande Dixence SA renouvelle l'information à la population afin de sensibiliser cette dernière aux dangers liés aux crues subites des rivières situées à l'aval des aménagements hydroélectriques. Cette information est diffusée par le biais des administrations communales et des offices du tourisme locaux ainsi que par la pose de nombreux panneaux de signalisation le long des cours d'eau.

Par ailleurs, une page du site Internet de Grande Dixence SA, dédiée aux informations touristiques, présente également des messages de sensibilisation et de prévention aux usagers des abords des cours d'eau.

De plus, conjointement avec l'Association Valaisanne des Producteurs d'Énergie Electrique (AVPEE), en complément de son information générale retransmise par le biais du Bulletin officiel, le programme de diffusion de messages, visant à mettre en garde les touristes et les promeneurs le long des cours d'eau sur les risques encourus, mis sur pied en 2007 dans les deux parties linguistiques du canton, par voies radio-phonique, de presse, d'affichage dans les transports publics et d'apparitions sur différentes applications de smartphone, a été renouvelé en 2024.

ACTIONS PARTICULIÈRES SUR LE TERRAIN

L'opération d'information destinée aux usagers des chemins pédestres de montagne, lancée par Grande Dixence SA en 2007, a été reconduite durant tout l'été 2024.

Ainsi, des équipes d'étudiants (HYDRO-Guides) ont sillonné le Mattertal et le Val d'Hérens en distribuant des messages d'information. A cette occasion, lesdites équipes ont pu entrer en contact avec les randonneurs afin d'une part de les sensibiliser aux risques de crues subites aux abords des torrents et des rivières et d'autre part de les inviter à se comporter avec prudence à proximité de tout cours d'eau. Durant l'été 2024, ce sont quelque 4'600 randonneurs qui ont été approchés par les HYDRO-Guides, soit un nombre inférieur aux années précédentes. En effet, un nombre non négligeable de sentiers pédestres ont été fermés suite aux intempéries du mois de juin. Les parcours ont été adaptés en conséquence voir partiellement annulés dans certaines régions.

- respecter les exigences légales, les dispositions inscrites dans les concessions et les autorisations;
- s'assurer que ses infrastructures soient exploitées de façon à limiter autant que possible les impacts sur les cours d'eau et leurs écosystèmes (purges, etc.) et à prévenir toute pollution;
- minimiser les impacts environnementaux occasionnés lors de la réalisation de ses travaux;
- entretenir un dialogue constructif avec les partenaires, le public et les milieux touchés par ses installations;



- favoriser des collaborations avec des prestataires de services et des fournisseurs soucieux de l'environnement;
- poursuivre l'application de son concept d'optimisation énergétique de son parc immobilier;
- améliorer en permanence sa performance environnementale à l'aide de programmes d'actions et d'indicateurs de performance.

PURGES

Chaque année, les bassins de compensation de Z'Mutt et de Ferpècle sont purgés afin d'évacuer les sédiments accumulés. Ces purges sont soumises à des exigences cantonales précises qui définissent notamment la durée, le débit et la teneur limite des matières en suspension. Ces opérations sont annoncées aux autorités. Elles font l'objet d'une surveillance importante.

Le bassin de compensation de Z'Mutt (Mattertal) a été purgé entre le 2 et 6 septembre 2024. En raison des intempéries de juin (travaux dans la Borgne en aval au niveau des Haudères / Evolène) et des contraintes environnementales, la purge annuelle de Ferpècle n'a pas été réalisée en 2024. Afin de réduire au maximum les impacts sur l'environnement, Grande Dixence SA applique strictement les procédures de purge basées sur les exigences légales cantonales.



En 2024, les mesures effectuées en aval des bassins ont confirmé que les valeurs limites fixées par la loi ont été respectées lors de ces opérations de purge.

CERTIFICATION / AUDIT DE SURVEILLANCE

Le système de management environnemental de Grande Dixence SA est certifié ISO 14001 depuis 2001. Il permet à l'entreprise de:

- identifier et gérer les aspects environnementaux significatifs et les impacts associés;
- analyser et gérer la législation environnementale;
- suivre dans le temps les résultats environnementaux;
- améliorer en continu les performances environnementales;
- communiquer à l'interne et à l'externe le concept environnemental;
- maîtriser les cas d'urgence et gérer les risques environnementaux.

La certification ISO 14001 a été renouvelée en 2022 pour une durée de 3 ans par un organe accrédité, sur la base des nouvelles normes entrées en vigueur en 2017.

«*naturemade basic*» est un label de qualité distinguant l'énergie provenant de sources renouvelables. En 2022, Grande Dixence SA a renouvelé la certification de ce label pour une durée de 5 ans. A noter que, dès 2012, l'énergie produite par les eaux GD turbinées à Fionnay et à Nendaz (GD) ainsi qu'à Bieudron (CD) est intégralement certifiée «*naturemade basic*».

ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

L'assainissement énergétique du patrimoine immobilier de Grande Dixence suit son cours. Les premières interventions réalisées sur les stations de Ferpècle et Arolla permettent de constater une amélioration notable des consommations d'énergie. Sur les bases des apprentissages faits dans ces deux usines, cette réflexion s'étend sur l'ensemble du patrimoine.

GESTION DES CRUES 2024 ET DES DOMMAGES SUR LES INSTALLATIONS

Les travaux liés à la gestion des crues et des dommages conséquents ajoutent une charge importante sur les équipes et les assurances. Ces fonds ont été utilisés pour réparer et renforcer les infrastructures endommagées par les intempéries, garantissant ainsi la continuité des opérations et la sécurité des installations.



PROGRAMME D'ACTIONS

Afin de mettre en œuvre sa politique environnementale, Grande Dixence SA a établi un programme particulier. Il se présente comme suit:

STRATÉGIE

Intégration de la réflexion environnementale au plus haut niveau des décisions concernant Grande Dixence SA ainsi qu'au sein des sociétés dont GD est actionnaire.

MAINTENANCE ET EXPLOITATION

Maintenance et exploitation des installations dans le respect de l'environnement. Optimisation énergétique du parc immobilier.

PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL GD

SITUATIONS D'URGENCE

Préparation à la gestion des événements extraordinaires, en collaboration avec des partenaires.

ÉNERGIE

Valorisation de la qualité environnementale de l'énergie produite à travers la poursuite de la labellisation de l'électricité.

CERTIFICATS ET LABELS

CERTIFICATION

La norme ISO 55001 spécifie les exigences pour un système de gestion d'actifs dans le contexte de l'organisation. En 2015, le mandataire Alpiq AG a été certifié ISO 55001.

Dans ce contexte, la direction de Grande Dixence a participé à l'audit annuel.

LABELS

Le tableau ci-après présente les labels et les certificats décernés actuellement à Grande Dixence SA:

Labels et certificats	 NATUREMADE BASIC	 ISO 14001
Objets certifiés	Production des usines GD de Fionnay et de Nendaz et CD de Bieudron	Système de management environnemental de Grande Dixence SA
Reconnaissance	Suisse	Monde
Validité	5 ans, avec chaque année un audit de contrôle	3 ans, avec chaque année un audit de contrôle



PROBLÉMATIQUE DES PHÉNOMÈNES LIÉS AU MARNAGE

Les modes d'exploitation des aménagements hydroélectriques génèrent des éclusées soudaines dont les effets peuvent avoir un impact sur l'environnement. On parle alors de phénomènes liés au marnage.

Le marnage du Rhône au droit des restitutions des usines de Grande Dixence SA (GD) et de Cleuson-Dixence (CD) est influencé par l'exploitation des usines de GD et de CD et des usines de tiers situées en amont.

Selon l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), les éclusées, engendrées par les usines de GD et de CD, sont susceptibles de porter atteinte à la faune et à la flore indigènes. Des mesures correctives s'avèrent donc nécessaires.

Les dispositions de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, régissent le marnage et l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), modifiée le 1^{er} juin 2011, en définit l'application.

De ces références légales, il ressort notamment que:

- la production hydraulique ne doit pas être réduite en quantité;
- le principe des droits acquis n'est pas remis en question;
- des mesures constructives doivent être proposées au canton;
- les travaux sont approuvés par la Confédération et le financement est assuré par le consommateur par le biais de Swissgrid SA;
- la mise en œuvre des mesures d'ici 2030.

Il est utile de préciser que la planification des mesures d'assainissement des éclusées incombe aux Autorités cantonales. A cette fin, le Service de l'Énergie et des Forces Hydrauliques du can-

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX (LEAUX)

La Loi sur la protection des eaux (LEaux) de 1991 exige un assainissement des cours d'eau sensiblement influencés par les prélèvements d'eau (art. 80 ss).

Dans ce contexte, au début de l'année 2019, les nouvelles dotations ont été introduites.

En automne 2023, des mesures de compensation ont été réalisées sur le territoire de la Commune d'Evolène visant à revitaliser les zones alluviales des Borgnes d'Arolla (à Lotrey) et de Ferpècle (à Salays).

Suite aux crues de juin 2024, des remises en état ont été effectuées en collaboration avec la Commune d'Evolène et le Canton du Valais. La finalisation et la réception des ouvrages constructifs par la Commune d'Evolène sont prévues pour 2025.

Dès lors, l'ensemble de l'aménagement hydroélectrique de Grande Dixence SA sera considéré comme assaini au sens de l'art. 80 al. 1 et 2 LEaux.

ton du Valais a mis sur pied un groupe de travail ad hoc chargé d'esquisser des solutions afin de résoudre la problématique des phénomènes liés au marnage. La procédure suit son cours. En 2022, le rapport «*Etape principale 1: Définition des objectifs*» a été soumis aux Autorités cantonales pour analyse et approuvé en 2023. En 2023 et 2024, des clarifications écologiques ont été menées afin d'entrer dans la phase d'étude de variantes prévue pour 2025.

PARTICIPATIONS CLEUSON-DIXENCE

Les installations de Cleuson-Dixence ont été mises en service en janvier 2010.

Avec une puissance de 1 269 MW, l'exploitation de l'usine de production de Bieudron double la flexibilité des installations de Grande Dixence SA et accroît la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse.

Avec la mise en exploitation de Cleuson-Dixence, le complexe de Grande Dixence SA représente près de 40% de la puissance installée valaisanne, faisant de cet aménagement exceptionnel un pilier de l'approvisionnement du pays et un atout de grande valeur sur les marchés.

Avec les eaux concédées à Alpiq et à GD, la production 2024 de Cleuson-Dixence s'élève à 2272 GWh.

PARTICIPATIONS HYDRO EXPLOITATION SA

Depuis 2004, un mandat d'exploitation et de maintenance des installations de Grande Dixence SA est confié à HYDRO Exploitation SA, société dont Grande Dixence SA détient 35% du capital-actions.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 117,5 millions de francs. Pour l'exercice sous revue, le résultat d'exploitation (EBITDA) s'élève à 4,9 millions.

Au 31 décembre, l'effectif moyen de la société était de 451 employés (EPT).

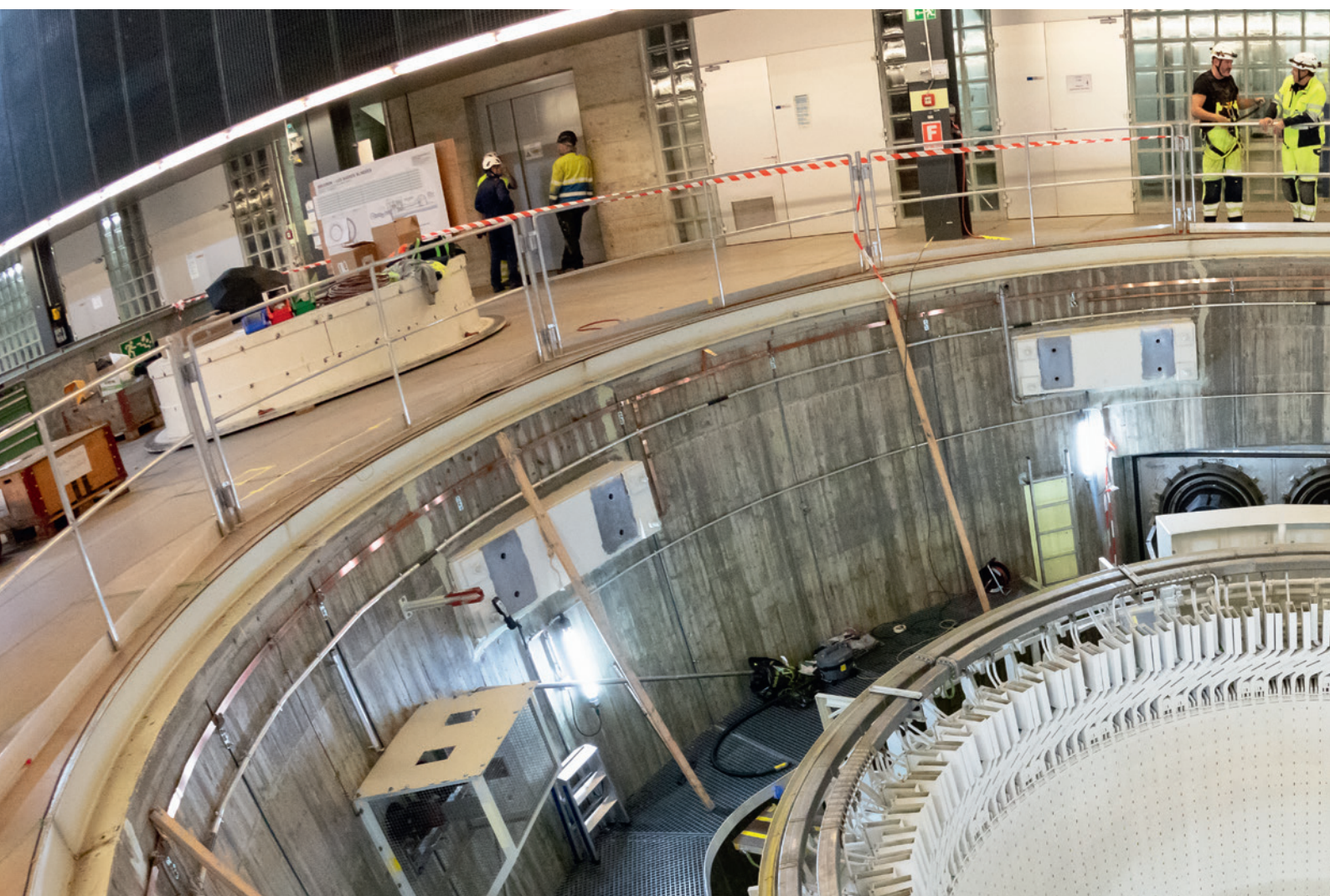
La palette diversifiée des prestations d'HYDRO Exploitation SA conforte sa position comme centre de compétences dans l'entretien et la maintenance d'aménagements hydroélectriques.

PARTICIPATIONS ELEKTRIZITÄTSWERK ZERMATT AG (EWZ)

En 2001, Grande Dixence SA est devenue actionnaire à hauteur de 45% de la société Elektrizitätswerk Zermatt AG (EWZ).

En 2024, EWZ a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 20,536 millions et a dégagé un bénéfice net de CHF 787'100.-.

Durant l'exercice sous revue, EWZ a réalisé des travaux d'entretien ordinaire sur son réseau de distribution électrique et a poursuivi ses investissements au niveau de la fiabilité de son approvisionnement.



PARTICIPATIONS FORCES MOTRICES DE LA BORGNE SA (FMdB)

En janvier 2005, les concessions liées à l'aménagement de Bramois sont arrivées à échéance.

En août 2006, la société Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB) a été fondée dans le but d'exploiter les forces hydrauliques d'une partie de la Borgne et de la Dixence, rivières situées en aval des installations de Grande Dixence SA.

En janvier 2009, Grande Dixence SA est entrée à hauteur de 29% au capital-actions de FMdB.

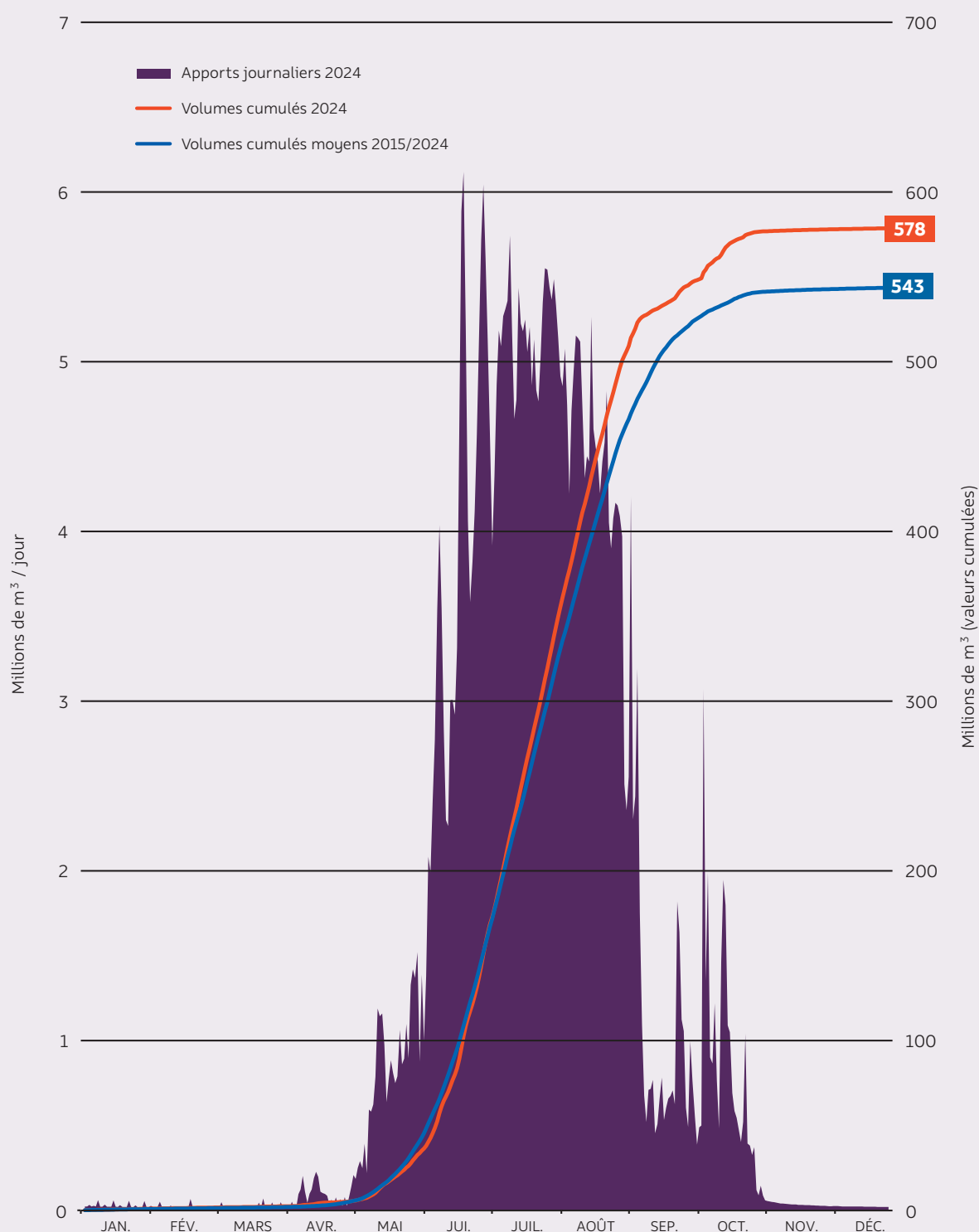
En 2024, la production totale FMdB s'est élevée à 93,6 GWh. La part revenant à GD, soit 27,2 GWh a été mise à la disposition de ses partenaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions de Grande Dixence SA.

L'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE CLEUSON-DIXENCE, ÉQUIPÉ DE TROIS GROUPES TURBINE PELTON, DÉTIENT À LUI SEUL TROIS RECORDS DU MONDE!

- ◆ celui de la plus haute chute brute: **1883 m**
- ◆ celui de la plus grande puissance par turbine: **423 MW**
- ◆ celui de la plus grande puissance par pôle des alternateurs: **35,7 MVA**



VOLUME DES APPORTS JOURNALIERS DANS LE LAC DES DIX

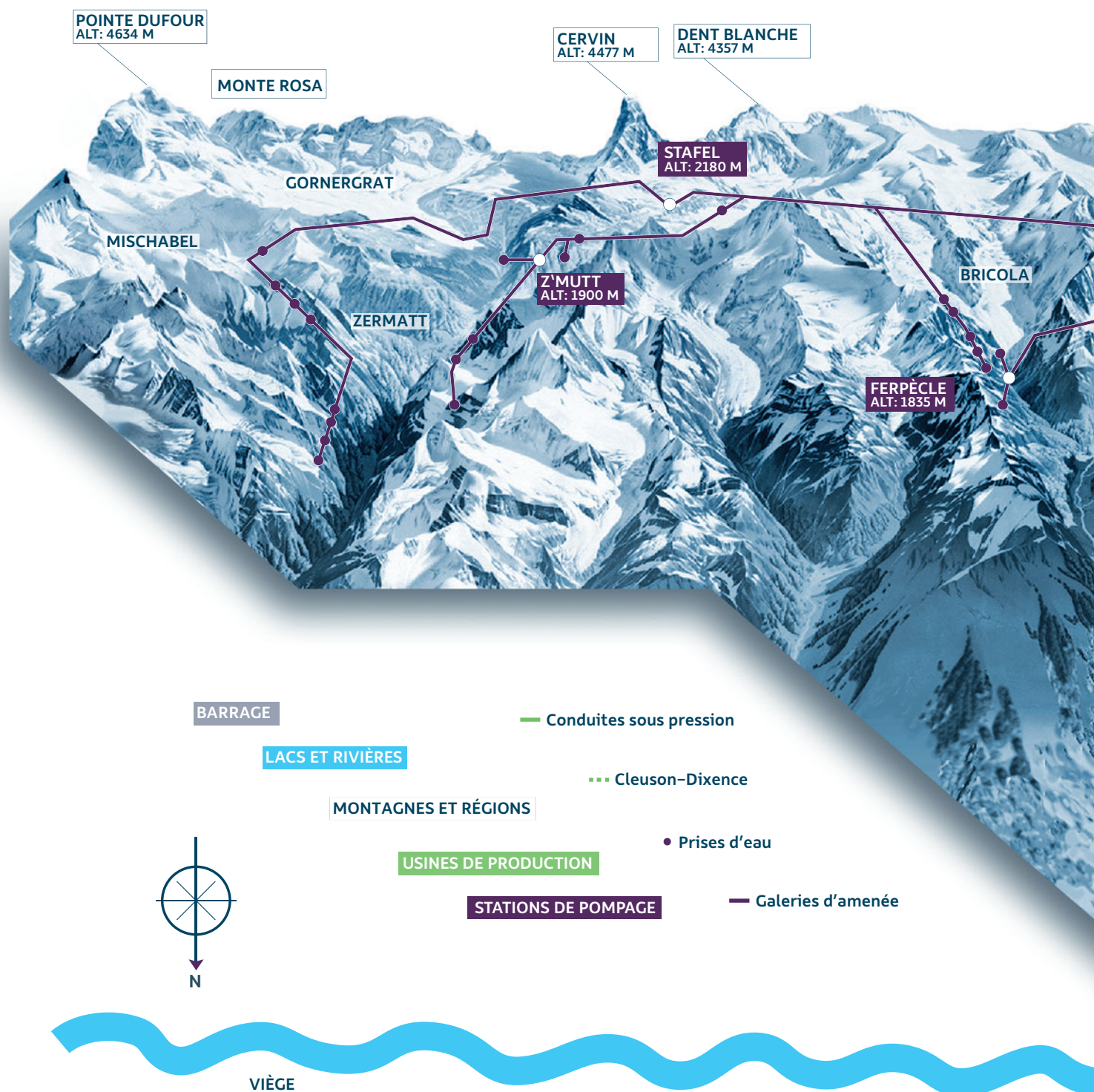


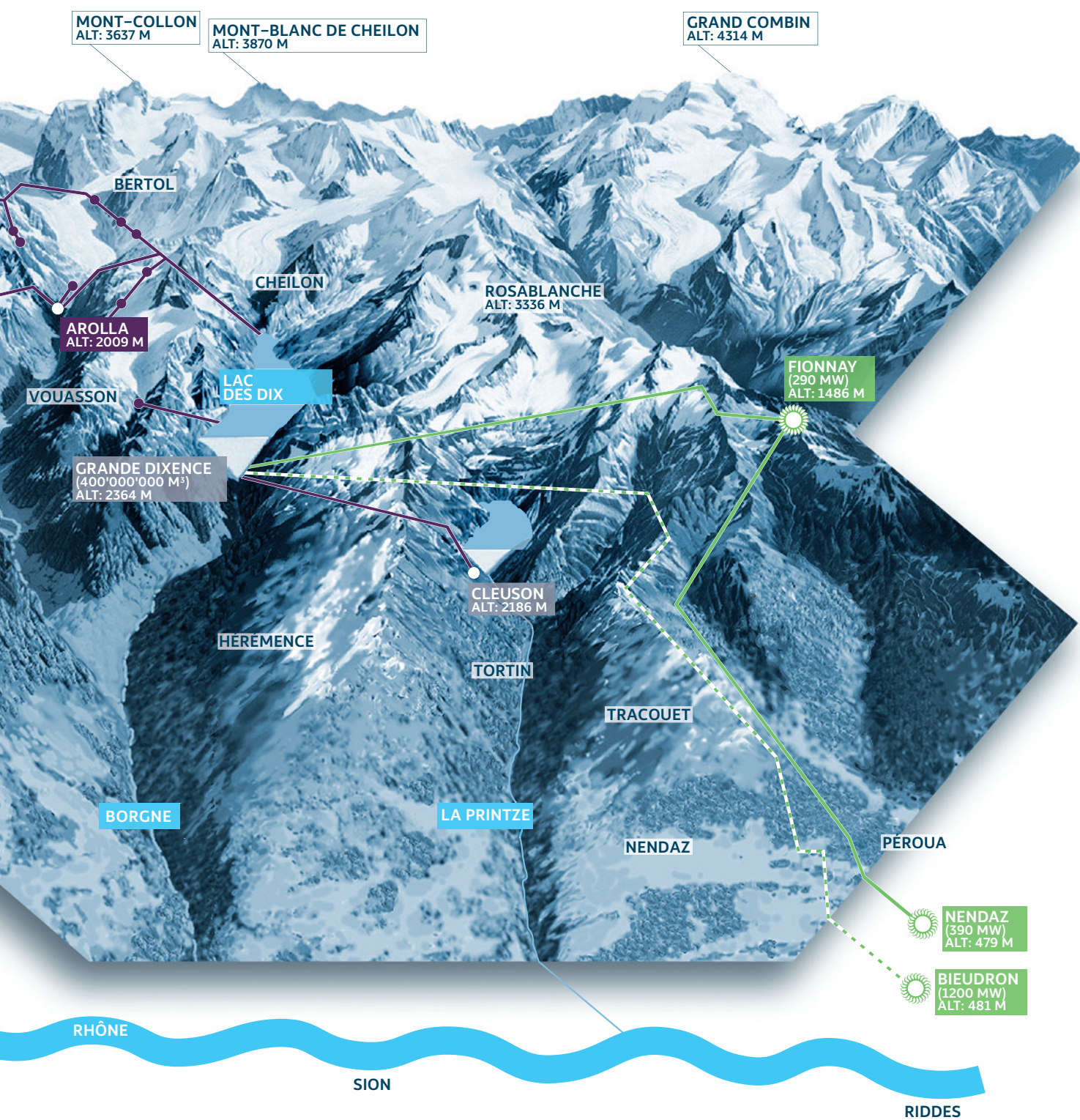
ÉNERGIE LIVRÉE AUX ACTIONNAIRES DE GRANDE DIXENCE SA

PRODUCTION MENSUELLE



SCHÉMA GÉNÉRAL DU COMPLEXE GD





COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

MODÈLE SOCIÉTÉ DE PARTENAIRES

Grande Dixence SA est une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions, disposent de leur part (proportionnelle) à la production d'énergie; en contrepartie, ils s'engagent, dans les mêmes proportions, à couvrir les charges annuelles (maintenance, amortissements, redevances hydrauliques, intérêts, etc.).

Pour des motifs uniquement fiscaux, les charges annuelles sont majorées, cela afin de présenter un bénéfice, imposable au siège social de la société. Ce bénéfice est déterminé sur la base de critères fiscaux. Jusqu'au 31 décembre 2019, Grande Dixence SA déclarait un bénéfice correspondant à la rémunération des fonds propres de 3% (méthode fiscale du dividende fictif), représentant un bénéfice de CHF 9.5 millions. Dès l'exercice 2020, ce résultat est dorénavant déterminé sur la base de la méthode d'imposition selon le coût de production majoré d'une marge appropriée. Pour cet exercice, le bénéfice fictif

relevant pour l'imposition s'élève à CHF 16.4 millions (CHF 15.3 millions en 2023).

Par ce mécanisme de couvertures des charges, tous les coûts encourus par la société de partenaires – y compris le résultat fixé pour

des raisons fiscales – sont couverts directement et intégralement par les partenaires-actionnaires, indépendamment du volume d'énergie produit et de sa valeur reprise par les partenaires.

En conséquence, les résultats publiés – y compris les dividendes versés aux actionnaires, fixés pour des raisons fiscales – ne reflètent pas la situation économique de la production de Grande Dixence SA. Cette production est valorisée exclusivement par ses actionnaires. Grande Dixence SA ne négociant pas et ne commercialisant pas l'énergie qu'elle produit, elle ne peut pas être ni bénéficiaire ni déficitaire. Ainsi, les conditions du marché de l'électricité, sans effet sur les comptes de la Société, sont ressentis au niveau des comptes des actionnaires.

EN BREF

Par rapport à la moyenne multiannuelle calculée depuis les 10 dernières années, l'exercice 2024 a enregistré des apports en eau supérieurs de l'ordre de 15% et une production de 2 933 GWh, supérieure de 33%.

Les charges annuelles facturées aux partenaires sont en hausse de 7%, résultant principalement des apports supérieurs (hausse des coûts de pompage et des redevances hydrauliques). On note également une hausse des coûts de maintenance liée notamment aux intempéries qui ont frappés les installations de Grande Dixence au mois de juin.

EN BREF

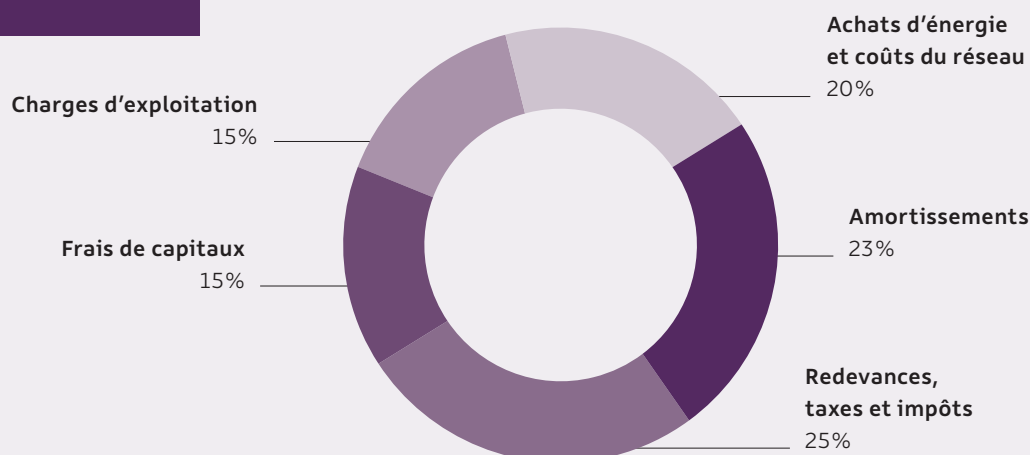
Production annuelle
2 933 GWh

Charges annuelles
180.1 millions CHF

Investissements
28.8 millions CHF

Part des fonds propres au bilan
28%

STRUCTURE DES COÛTS



Après une période d'importants investissements consentis entre 2016 et 2023, les investissements 2024 s'établissent à CHF 28.8 millions contre CHF 51.8 millions l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice, il a été procédé au renouvellement d'un emprunt obligataire de CHF 160 millions par un nouvel emprunt obligataire de CHF 130 millions, permettant de réduire l'endettement de CHF 30 millions, à CHF 805 millions.

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant est constitué essentiellement de liquidités ainsi que d'éléments transitoires. Le décompte final des charges d'exploitation 2024 devant être couvertes par les actionnaires présente un solde en faveur de la société, figurant dans les actifs de régularisation.

ACTIF IMMOBILISÉ

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour un total de CHF 1 151.3 millions, dont 67.4 millions d'installations en construction. Elles sont en diminution de CHF 12.7 millions par rapport à l'exercice précédent: au cours de l'exercice il a été procédé à des investissements à hauteur de CHF 28.8 millions et à des amortissements à hauteur de CHF 41.5 millions.

Les immobilisations incorporelles incluent le droit de prélèvement d'environ 30 GWh par année compris dans la participation de 29% au capital-actions des Forces Motrices de la Borgne SA; Il est amorti linéairement, depuis son acquisition en 2009, sur toute la durée de la concession (échéance 2084).

ENGAGEMENTS

Par rapport au 31 décembre de l'année précédente, les dettes financières sont en diminution de CHF 30 millions et s'établissent à CHF 805 millions. Au cours de l'exercice 2024, il a été procédé au renouvellement d'un emprunt obligataire de CHF 160 millions par un nouvel emprunt obligataire de CHF 130 millions (2.10% – 2024–2032). En 2025, un emprunt obligataire de CHF 100 millions arrivera à échéance et a été reclassé dans les capitaux étrangers à court terme.

Les autres positions figurant sous cette rubrique enregistrent diverses créances et factures ouvertes telles que les redevances hydrauliques et l'impôt spécial, l'énergie gratuite, l'énergie de remplacement ainsi que les intérêts courus sur les emprunts.



CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions de CHF 300 millions est divisé en 300 000 actions nominales de CHF 1 000 chacune, entièrement libérées.

La réserve légale issue du bénéfice se monte à CHF 32.0 millions et l'exercice 2024 présente un bénéfice de CHF 16.4 millions.

PRODUITS

Conformément au contrat de partenaires, les dépenses de l'exercice sont couvertes par les actionnaires. Ces derniers ont pris en charge le montant net de CHF 180.1 millions, en augmentation de CHF 12.3 millions par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation totalisent CHF 2.8 millions (CHF 2.6 millions en 2023).

CHARGES

Les charges d'exploitation de l'exercice 2024 s'élèvent à CHF 152.3 millions, contre CHF 142.6 millions, en 2023, soit une augmentation de CHF 9.7 millions par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les achats d'énergie et coûts du réseau, qui regroupent essentiellement les frais d'énergie de pompage et d'énergie de remplacement, varient en fonction des eaux dérivées et sont tributaires des conditions météorologiques. Les quantités d'eau captées durant l'année 2024 sont supérieures d'environ 15% par rapport à la moyenne multi-annuelle calculée depuis les 10 dernières années.

Depuis 2004, l'exploitation et la maintenance des installations de Grande Dixence SA sont confiées à HYDRO Exploitation SA, constituant ainsi l'essentiel de la rubrique «*Matériel et prestations*». Par rapport à l'exercice 2023, ce poste est en augmentation de CHF 3.4 millions, résultant principalement des travaux nécessaires pour réparer les installations endommagées lors des intempéries qui ont touché le Valais en juin 2024.

Les redevances hydrauliques dues aux Autorités concédantes, l'impôt spécial sur les forces hydrauliques dû au Canton du Valais et l'énergie gratuite fournie s'élèvent à CHF 36.2 millions. Le montant des impôts comptabilisés est de CHF 8.8 millions. C'est donc la somme totale de CHF 45.0 millions qui a été perçue par les communautés publiques durant l'année 2024, représentant 25% des contributions en couverture des charges.

Les dotations aux fonds d'amortissement s'élèvent à CHF 41.8 millions, en augmentation de CHF 1.2 millions en raison des mises en service 2023 et 2024.

Le résultat financier enregistre une augmentation de CHF 1.7 million et se monte à CHF 11.4 millions. La hausse des taux d'intérêts et une diminution des intérêts intercalaires activés justifient cette hausse. Sous les produits financiers figurent les rendements des participations et les prêts détenus.

Les impôts sur le bénéfice comptabilisés à charge de l'exercice 2024 s'élèvent à CHF 2.8 millions, dont CHF -0.4 million de corrections d'exercices antérieurs.

RÉSULTAT

Le résultat publié repose sur la méthode d'imposition selon le coût de production majoré d'une marge appropriée (cost+), soit un résultat de CHF 16 377 000.



BILAN

ACTIF

Note

31.12.2024
CHF31.12.2023
CHF

ACTIF CIRCULANT

♦ Liquidités		10 205 842	18 185 785
♦ Titres		6	6
♦ Créances résultant de livraisons et de prestations	1	445 713	2 289 692
♦ Autres créances	2	1 020 950	840 965
♦ Actifs de régularisation à court terme	3	13 984 122	12 607 497
Total de l'actif circulant		25 656 633	33 923 945

ACTIF IMMOBILISÉ

♦ Actifs de régularisation à long terme	4	269 185	712 029
♦ Immobilisations financières	5	26 551 031	26 975 682
♦ Immobilisations corporelles	6	1 151 319 532	1 163 991 463
♦ Immobilisations incorporelles	7	19 312 216	19 668 197
Total de l'actif immobilisé		1 197 451 964	1 211 347 371
TOTAL DE L'ACTIF		1 223 108 597	1 245 271 316



PASSIF	Note	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
ENGAGEMENTS À COURT TERME			
♦ Dettes résultant d'achats et de prestations	8	9 038 654	8 122 580
♦ Dettes financières à court terme	12	100 000 000	160 000 000
♦ Autres dettes	9	1 995 350	1 054 247
♦ Passifs de régularisation	11	49 061 440	45 649 670
♦ Intérêts courus		8 419 153	7 084 819
Total des engagements à court terme		168 514 597	221 911 316
ENGAGEMENTS À LONG TERME			
♦ Dettes financières à long terme	12	705 000 000	675 000 000
♦ Provisions	14	947 000	1 090 000
Total des engagements à long terme		705 947 000	676 090 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS		874 461 597	898 001 316
CAPITAUX PROPRES			
♦ Capital-actions	15	300 000 000	300 000 000
♦ Réserve légale issue du bénéfice		32 032 000	31 268 000
♦ Bénéfice reporté		238 000	724 000
♦ Résultat de l'exercice		16 377 000	15 278 000
Total des capitaux propres		348 647 000	347 270 000
TOTAL DU PASSIF		1 223 108 597	1 245 271 316

COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS ET CHARGES

	Note	2024 CHF	2023 CHF
♦ Contributions en couverture des charges	19	180 147 144	168 057 557
♦ Autres produits d'exploitation		2 757 516	2 595 385
Total des ventes et prestations		182 904 660	170 652 942
♦ Achats d'énergie et coûts du réseau		36 742 778	32 856 633
♦ Matériel et prestations		27 420 381	24 055 271
♦ Charges de personnel		763 445	1 129 458
♦ Redevances hydrauliques et diverses	20	36 154 502	33 784 059
♦ Taxes, impôts sur le capital et autres impôts	23	6 035 388	6 728 637
♦ Autres charges d'exploitation		3 364 182	3 386 088
♦ Amortissements	21	41 824 756	40 653 479
Charges d'exploitation		152 305 432	142 593 625
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		30 599 228	28 059 317
♦ Produits financiers		1 477 752	889 255
♦ Charges financières	22	12 909 995	11 248 302
Résultat financier		11 432 243	10 359 047
Résultat avant impôts		19 166 985	17 700 270
♦ Impôt sur le bénéfice	23	2 789 985	2 422 270
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		16 377 000	15 278 000
♦ Nombre d'actions en circulation		300 000	300 000
♦ Résultat par action en CHF		55	51
(Il n'existe pas d'instruments financiers avec effet dilutif)			

FLUX DE TRÉSORERIE

FLUX DE FONDS ANALYSÉ : LIQUIDITÉS

	2024 CHF	2023 CHF
♦ Résultat de l'exercice	16 377 000	15 278 000
♦ Amortissements	41 824 756	40 653 479
♦ Variation des provisions	-143 000	-57 000
♦ Amortissements des frais d'emprunts	143 272	224 669
♦ Variation des créances résultant de livraisons et prestations	1 843 979	-2 085 803
♦ Variation des autres créances	-179 985	118 308
♦ Variation des actifs de régularisation	-1 400 652	5 012 457
♦ Variation des dettes résultant d'achats et de prestations	916 074	-4 580 075
♦ Variation des autres dettes à court terme	941 103	463 535
♦ Variation des passifs de régularisation	3 411 770	-1 049 027
♦ Variation des intérêts courus	1 334 334	148 194
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	65 068 651	54 126 737
♦ Investissements en immobilisations corporelles	-28 796 844	-26 551 419
♦ Investissements en immobilisations financières	-554 735	0
♦ Désinvestissements en immobilisations financières	979 385	979 385
FLUX DE FONDS PROVENANT DES INVESTISSEMENTS	-28 372 194	-25 572 034
♦ Paiement du dividende	-15 000 000	-13 500 000
♦ Remboursement d'emprunts	-160 000 000	-100 000 000
♦ Souscription d'emprunts	130 323 600	99 787 000
FLUX DE FONDS PROVENANT DU FINANCEMENT	-44 676 400	-13 713 000
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-7 979 943	14 841 703
Liquidités en début d'exercice	18 185 785	3 344 082
LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	10 205 842	18 185 785

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Capital- actions CHF	Réserve légale issue du bénéfice CHF	Bénéfice au bilan CHF	Total des capitaux propres CHF
♦ Capitaux propres au 01.01.2023	300 000 000	30 529 000	14 963 000	345 492 000
♦ Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	0	739 000	-739 000	0
♦ Distribution de dividende 2022	0	0	-13 500 000	-13 500 000
♦ Bénéfice de l'exercice	0	0	15 278 000	15 278 000

CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2023	300 000 000	31 268 000	16 002 000	347 270 000
---------------------------------------	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------

♦ Capitaux propres au 01.01.2024	300 000 000	31 268 000	16 002 000	347 270 000
♦ Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	0	764 000	-764 000	0
♦ Distribution de dividende 2023	0	0	-15 000 000	-15 000 000
♦ Bénéfice de l'exercice	0	0	16 377 000	16 377 000

CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2024	300 000 000	32 032 000	16 615 000	348 647 000
---------------------------------------	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------



PROPOSITION CONCERNANT L'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

	2024 CHF	2023 CHF
◆ Report au début de l'exercice	238 000	724 000
◆ Bénéfice de l'exercice	16 377 000	15 278 000
BÉNÉFICE AU BILAN	16 615 000	16 002 000
◆ Dividende 5.25% de CHF 300 millions (2023: 5.00%)	15 750 000	15 000 00
◆ Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	819 000	764 000
SOLDE À REPORTER	46 000	238 000



ANNEXE AUX COMPTES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Grande Dixence SA est une société anonyme de droit suisse dont le siège est à Sion (Suisse). La société a pour but d'aménager et d'exploiter des forces hydrauliques sur la rive gauche du Rhône, en réalisant un lac d'accumulation dans le Val des Dix, des centrales à Fionnay (Val de Bagnes), Nendaz et Bieudron (Vallée du Rhône) et de fournir l'énergie ainsi produite à ses actionnaires-partenaires. La société peut prendre toutes les mesures propres à assurer la réalisation de ce but et conclure toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec celui-ci. Elle pourra participer à des entreprises analogues et en créer.

Grande Dixence SA est gérée comme une société de partenaires. Ce mode de gestion se caractérise par le fait que les actionnaires de la société se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, au prorata de leur participation au capital-actions, ainsi qu'à payer, dans la même proportion, les charges annuelles, qui comprennent notamment les intérêts des emprunts, les provisions nécessaires à leur remboursement et à l'amortissement des capitaux investis, les versements aux fonds d'amortissement, de renouvellement et de réserve, de même que le montant nécessaire à la rémunération du capital.

Les comptes annuels 2024 ont été approuvés le 31 mars 2025 par le Conseil d'administration de Grande Dixence SA. L'assemblée générale des actionnaires prévue le 30 avril 2025 est invitée à les approuver à son tour.

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

BASE DE PRÉSENTATION

Les comptes annuels de Grande Dixence SA ont été établis dans le respect des règles du droit des sociétés anonymes (titre trente-deuxième du Code des obligations) et de toutes les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC (y.c. la RPC 31). Ils donnent une image fidèle et conforme du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise.

Aucun changement de normes comptables Swiss GAAP RPC n'a été publié ni annoncé durant l'exer-

cice sous revue. Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'année dernière. Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés pour présenter des informations comparables. Les corrections suivantes ont été effectuées:

- netting des actifs et passifs de régularisation liés à l'intégration de la société simple Cleuson-Dixence;
- présentation des augmentations d'immobilisations corporelles mises en service en cours d'année sur la catégorie distinctive d'immobilisation (annexe 6);
- présentation des dettes envers des institutions sous Autres dettes (précédemment sous Dettes résultant d'achats et de prestations).

Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art 959c al. 2 ch. 1-14 et al. 4 du CO. Les comptes individuels Swiss GAAP RPC présentés correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et engagements en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont convertis aux cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu.

Les gains ou pertes de change réalisés sur les devises étrangères sont enregistrés dans le résultat de l'exercice.

INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ SIMPLE CLEUSON-DIXENCE

Grande Dixence SA participe à raison de 15/22^e à la société simple Cleuson-Dixence.

Les actifs, passifs, charges et produits de la Société simple Cleuson-Dixence sont intégrés individuellement dans les comptes de Grande Dixence SA pour sa part de 15/22^e.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES DE LA SOCIÉTÉ

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la Société:

- les transactions avec les actionnaires de la Société (note 15);
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode d'intégration globale au sein du même groupe qu'un actionnaire;
- les transactions avec des entités contrôlées, de manière directe ou indirecte, par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

INFORMATION SECTORIELLE

Grande Dixence SA est active dans un seul secteur: la production d'énergie issue des forces hydrauliques en vue de la fournir à ses actionnaires-partenaires. Il n'existe dès lors pas de compte sectoriel.

PRINCIPES D'ÉVALUATION

LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

TITRES

Les titres de l'actif circulant sont évalués aux valeurs actuelles. En l'absence desdites valeurs, ils sont évalués à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Les débiteurs présentant un risque de crédit font l'objet de réévaluations individuelles.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées à la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.

Du fait que Grande Dixence SA n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues, elle ne prépare pas de comptes consolidés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de chaque objet. Pour les installations d'exploitation soumises au droit de retour, la durée d'amortissement est limitée au maximum à la durée de la concession ou à la valeur résiduelle négociée avec les autorités concédantes.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est amorti sur sa durée d'utilité. Toutefois, ces différents types d'immobilisations font partie intégrante des installations de production de l'ouvrage de Grande Dixence SA dans son ensemble.

Les principales durées d'amortissements par type d'immobilisations sont:

Bâtiments	50 ans
Génie civil	50 à 80 ans
Équipements électriques, hydrauliques et mécaniques des usines	10 à 50 ans
Voies d'accès et routes	40 ans
Téléphériques	35 à 50 ans
Ateliers et dépôts	35 à 50 ans

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation des capitaux durant la période de construction, dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur le long terme, des intérêts intercalaires sont intégrés au coût de construction couvrant la période des travaux de préparation et de construction jusqu'à la mise en exploitation.

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les concessions liées à l'exploitation des installations détenues en propre sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement à partir de leur mise en vigueur et sur toute la durée de la concession (80 ans), déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Le prix d'acquisition de la participation de 29% au capital-actions des Forces Motrices de la Borgne SA comprenait un montant complémentaire correspondant à la valorisation du droit de prélèvement d'environ 30 GWh par année, valable jusqu'à la fin de la concession en 2084. Ce droit de prélèvement est amorti, depuis son acquisition en 2009, sur la durée restante de la concession, selon la méthode linéaire.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

En raison du contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la part aux frais annuels de Grande Dixence SA, correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé de l'entreprise partenaire est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

EMPRUNTS

Les frais d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt. Ils sont présentés en actifs de régularisation.

ENGAGEMENTS

Les engagements (dettes sur achats et prestations et passifs de régularisation) sont en général portés au bilan à la valeur nominale.

PROVISIONS

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de

manière fiable. L'évaluation de la provision se base sur l'estimation de la sortie de trésorerie nécessaire à l'extinction de l'obligation.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Grande Dixence SA est soumise au risque des taux d'intérêts. Le cas échéant, des transactions dérivées sont conclues pour couvrir ces risques. Celles-ci sont réalisées conformément aux directives actuelles de la politique de couverture et en accord avec le Conseil d'administration. Ces instruments étant employés à des fins de couverture, les mêmes principes d'évaluation que ceux utilisés pour l'opération de base sont appliqués en lieu et place de l'évaluation à la juste valeur.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Grande Dixence SA étant gérée comme une société de partenaires, les contributions en couverture des charges représentent la principale source de revenus de la société. Ces contributions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les charges d'exploitation ont été reconnues.

Les autres produits d'exploitation comprennent les produits des locations et des prestations de services. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les locations ou les services ont été fournis.

ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan, pour lesquels les sorties de trésorerie sont jugées peu probables, ne figurent pas au bilan. En revanche, le volume des engagements conditionnels existants à la date de clôture du bilan et des autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation s'effectue en fonction de la probabilité, du montant des prestations et coûts unitaires futurs.



COMMENTAIRES

1. CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
♦ Tiers	337 896	776 137
♦ Actionnaires	104 817	1 373 261
♦ Sociétés liées	3 000	140 294
CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS	445 713	2 289 692

2. AUTRES CRÉANCES

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
♦ Tiers	1 020 950	840 965
AUTRES CRÉANCES	1 020 950	840 965

3. ACTIFS DE RÉGULARISATION À COURT TERME

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
♦ Tiers	2 818 671	2 602 715
♦ Actionnaires	9 999 833	9 166 782
♦ Sociétés liées	1 165 619	838 000
ACTIFS DE RÉGULARISATION À COURT TERME	13 984 123	12 607 497

4. ACTIFS DE RÉGULARISATION À LONG TERME

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
♦ Tiers	269 185	712 029
ACTIFS DE RÉGULARISATION À LONG TERME	269 185	712 029

5. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
♦ Prêts à long terme	3 459 873	3 884 524
♦ Participations	23 091 158	23 091 158
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	26 551 031	26 975 682

PARTICIPATIONS

Grande Dixence SA n'exerce le contrôle sur aucune des participations détenues et, par conséquent, ne présente pas de comptes consolidés.

	Part au capital %	Part aux droits de vote %	Capital social au 31.12.2024 CHF	Capital social au 31.12.2023 CHF
♦ HYDRO Exploitation SA, Sion				
Exploitation de sociétés hydroélectriques	35	35	13 000 000	13 000 000
♦ Elektrizitätswerk Zermatt AG, Zermatt				
Production et distribution d'électricité	45	45	10 000 000	10 000 000
♦ Forces motrices de la Borgne SA, Vex				
Production d'électricité	29	29	12 000 000	12 000 000

CHIFFRES CLÉS DES PARTICIPATIONS DÉTENUES

Les bilans résumés et audités au 31.12.2024 se présentent ainsi:

	HYDRO Exploitation SA	Elektrizitäts- werk Zermatt AG	Forces motrices de la Borgne SA
en 000 CHF			
♦ ACTIF			
Actifs circulants	31 089	12 307	4 497
Actifs immobilisés	10 141	41 608	35 729
♦ PASSIF			
Fonds étrangers	11 121	24 267	27 687
Fonds propres	30 109	29 648	12 539

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Immeubles et terrains CHF	Installations de production CHF	Installations en construction CHF	Total CHF
Immobilisations brutes au 31.12.2022	36 972 044	2 847 846 178	71 916 858	2 956 735 080
♦ Augmentations	3 721 412	7 896 175	14 794 321	26 411 908
♦ Intérêts intercalaires	0	0	139 512	139 512
♦ Diminutions	0	-6 001 910	0	-6 001 910
♦ Transferts	10 782 985	29 356 436	-40 139 421	0
Immobilisations brutes au 31.12.2023	51 476 440	2 879 096 879	46 711 270	2 977 284 589
♦ Augmentations	0	2 697 617	25 867 938	28 565 556
♦ Intérêts intercalaires	0	0	231 288	231 288
♦ Diminutions	0	-99 800	0	-99 800
♦ Transferts	34 518	5 364 291	-5 398 809	0
IMMOBILISATIONS BRUTES AU 31.12.2024	51 510 958	2 887 058 988	67 411 687	3 005 981 633
Fonds d'amortissement au 31.12.2022	-29 490 210	-1 749 507 328	0	-1 778 997 538
♦ Attributions: amortissements planifiés	-1 009 774	-39 287 724	0	-40 297 498
♦ Diminutions	0	6 001 910	0	6 001 910
Fonds d'amortissement au 31.12.2023	-30 499 984	-1 782 793 142	0	-1 813 293 125
♦ Attributions: amortissements planifiés	-1 098 936	-40 369 840	0	-41 468 776
♦ Diminutions	0	99 800	0	99 800
FONDS D'AMORTISSEMENT AU 31.12.2024	-31 598 920	-1 823 063 182	0	-1 854 662 101
Immobilisations nettes au 31.12.2023	20 976 457	1 096 303 737	46 711 270	1 163 991 463
Immobilisations nettes au 31.12.2024	19 912 038	1 063 995 806	67 411 687	1 151 319 532

INSTALLATIONS EN EXPLOITATION	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Adductions et usines de pompage de la vallée de Zermatt	373 431 547	373 431 547
Adductions et usines de pompage de la vallée d'Hérens	362 149 638	360 357 754
Barrage du Val des Dix	548 640 379	548 640 379
Aménagement et usine de Fionnay	248 818 990	248 818 990
Aménagement et usine de Nendaz	321 484 830	319 853 317
Installations de commande à Sion	6 002 150	6 002 150
Cleuson-Dixence (15/22 ^e)	1 024 659 626	1 020 120 913
Autres immobilisations (p. ex. immeubles divers)	53 382 787	53 348 268
Immobilisations brutes	2 938 569 947	2 930 573 318
Fonds d'amortissement	-1 854 662 101	-1 813 293 125
Immobilisations nettes	1 083 907 846	1 117 280 193

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Concessions	Droit de prélèvement d'énergie	Total
	CHF	CHF	CHF
Immobilisations brutes au 31.12.2022	4 093 264	22 861 128	26 954 392
♦ Augmentations	0	0	0
♦ Diminutions	0	0	0
Immobilisations brutes au 31.12.2023	4 093 264	22 861 128	26 954 392
♦ Augmentations	0	0	0
♦ Diminutions	0	0	0
IMMOBILISATIONS BRUTES AU 31.12.2024	4 093 264	22 861 128	26 954 392
Fonds d'amortissement au 31.12.2022	-2 967 616	-3 962 598	-6 930 214
♦ Attributions: amortissements planifiés	-51 166	-304 815	-355 981
♦ Diminutions	0	0	0
Fonds d'amortissement au 31.12.2023	-3 018 782	-4 267 413	-7 286 195
♦ Attributions: amortissements planifiés	-51 166	-304 815	-355 981
♦ Diminutions	0	0	0
FONDS D'AMORTISSEMENT AU 31.12.2024	-3 069 948	-4 572 228	-7 642 176
IMMOBILISATIONS NETTES AU 31.12.2023	1 074 482	18 593 715	19 668 197
IMMOBILISATIONS NETTES AU 31.12.2024	1 023 316	18 288 900	19 312 216

DROIT DE PRÉLÈVEMENT D'ÉNERGIE

Ce poste comprend la valeur du droit de prélèvement d'environ 30 GWh par année compris dans la participation de 29% au capital-actions des Forces Motrices de la Borgne SA. Ce droit est amorti linéairement, depuis son acquisition en 2009, sur toute la durée de la concession (échéance 2084). En 2024, un amortissement de CHF 304 815 a été calculé et comptabilisé sur la durée restante de la concession, à savoir 60 ans.



8. DETTES RÉSULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
♦ Tiers	3 296 056	2 778 914
♦ Actionnaires	1 431 075	1 272 759
♦ Sociétés liées	4 311 523	4 070 907
DETTES RÉSULTANT D'ACHATS ET DE PRESTATIONS	9 038 654	8 122 580

9. AUTRES DETTES	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
♦ Tiers	1 995 350	1 054 247
AUTRES DETTES	1 995 350	1 054 247

10. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
♦ Charge ordinaire de prévoyance	78 685	101 610
♦ Dettes envers les institutions de prévoyance	10 277	11 438

11. PASSIFS DE RÉGULARISATION	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
♦ Impôt spécial sur les forces hydrauliques	22 225 404	21 071 909
♦ Redevances hydrauliques	15 526 720	14 473 940
♦ Impôts	2 452 623	3 012 922
♦ Énergie à livrer		
– Tiers	1 758 800	1 556 350
– Sociétés liées	1 140 155	1 152 000
♦ Divers		
– Tiers	3 605 361	3 077 277
– Actionnaires	946 482	518 785
– Sociétés liées	1 405 895	786 487
PASSIFS DE RÉGULARISATION	49 061 440	45 649 670

12. DETTES FINANCIÈRES

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
♦ Dettes financières à court terme	100 000 000	160 000 000
♦ Dettes financières à long terme	705 000 000	675 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	805 000 000	835 000 000

DÉTAIL DES EMPRUNTS

			31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
♦ Obligataires	Souscription	Échéance		
1.125 %	2017	04.07.2024	0	160 000 000
1.375 %	2015	18.02.2025	100 000 000	100 000 000
0.8 %	2019	17.06.2026	100 000 000	100 000 000
0.3 %	2021	31.08.2028	150 000 000	150 000 000
1.7 %	2022	12.07.2029	170 000 000	170 000 000
2.35 %	2023	06.06.2030	100 000 000	100 000 000
2.1 %	2024	08.03.2032	130 000 000	0
Total des emprunts obligataires			750 000 000	780 000 000

◆ Emprunts divers						
3.3	%	Banque Cantonale du Jura	2012	15.01.2027	10 000 000	10 000 000
3.3	%	Banque Cantonale de Fribourg	2012	15.01.2027	25 000 000	25 000 000
3.3	%	Banque Cantonale du Valais	2012	15.01.2027	20 000 000	20 000 000
Total des emprunts divers					55 000 000	55 000 000

TOTAL DES EMPRUNTS	805 000 000	835 000 000
---------------------------	--------------------	--------------------

Emprunts à court terme < 1 an	100 000 000	160 000 000
Emprunts à long terme <1 à 5 ans >	475 000 000	405 000 000
Emprunts à long terme > 5 ans	230 000 000	270 000 000

Tous les emprunts au 31.12.2024 et 31.12.2023 sont libellés en CHF.
Les emprunts obligataires sont tous cotés à la SIX Swiss Exchange.

13. ENGAGEMENTS ENVERS DES FONDS DE PRÉVOYANCE

Le personnel de Grande Dixence SA est affilié depuis le 1^{er} avril 2018 auprès de la Fondation Caisse Pension Energie (CPE) à Zürich, institution de prévoyance collective de la branche, juridiquement indépendante, fondée sur le régime de la primauté des cotisations. Le taux de couverture de la Fondation CPE au 31 décembre 2024 s'élevait à 120.0% (113.9% au 31 décembre 2023).

14. PROVISIONS

	Provision pour adaptation des rentes CHF	Provision pour pont AVS CHF	Total CHF
♦ Valeur comptable au 01.01.2023	1 077 000	70 000	1 147 000
Constitution	168 872	0	168 872
Utilisation	-225 872	0	-225 872
Dissolution	0	0	0
♦ Valeur comptable au 31.12.2023	1 020 000	70 000	1 090 000
Constitution	26 841	0	26 841
Utilisation	-169 841	0	-169 841
Dissolution	0	0	0
Valeur comptable au 31.12.2024	877 000	70 000	947 000

La «Provision pour adaptation des rentes» permet de couvrir les allocations bénévoles de renchérissement aux retraités et la «Provision pour pont AVS» sert à couvrir le départ à la retraite anticipée des employés de Grande Dixence SA. Elles sont estimées selon des règles actuarielles.

15. ACTIONNAIRES

	% du capital	Valeur nominale CHF
Alpiq Suisse SA – Lausanne	60	180 000 000
Axpo Power AG – Baden	13 $\frac{1}{3}$	40 000 000
BKW Energie AG – Berne	13 $\frac{1}{3}$	40 000 000
IWB Industrielle Werke Basel – Bâle	13 $\frac{1}{3}$	40 000 000
	100	300 000 000

Le capital-actions se compose de 300 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 000.- chacune. Le montant des réserves au bilan n'est pas distribuable. Les détenteurs d'actions ont droit aux dividendes et ont droit à une voix par action lors des Assemblées générales de la société.



16. TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES ET PARTIES LIÉES

Les créances ou engagements avec des parties liées existants à la date du bilan sont indiqués séparément dans les notes aux comptes de l'actif et du passif. La table ci-dessous récapitule les transactions du compte de résultat avec des parties liées:

	2024		2023	
	Actionnaires	Sociétés liées	Total	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF
♦ Contributions en couverture des charges	180 147 144		180 147 144	168 057 557
♦ Autres produits d'exploitation	208 528	378 554	587 082	0
TOTAL DES VENTES ET PRESTATIONS DES PARTIES LIÉES	180 355 672	378 554	180 734 226	168 057 557
<i>en % des ventes et prestations totales</i>	99%	0%	99%	98%
♦ Achats d'énergie et coûts du réseau	35 427 053	1 315 725	36 742 778	32 856 633
♦ Matériel et prestations	2 000 848	21 947 192	23 948 041	20 894 479
♦ Autres charges d'exploitation			0	0
CHARGES D'EXPLOITATION DES PARTIES LIÉES	37 427 902	23 262 917	60 690 819	53 751 111
<i>en % des charges d'exploitation totales (hors amortissements)</i>	34%	21%	55%	53%
♦ Produits financiers		-870 252	-870 252	-810 222
♦ Charges financières			0	0
RÉSULTAT FINANCIER DES PARTIES LIÉES	0	-870 252	-870 252	-810 222
<i>en % du résultat financier total</i>	0%	-7%	-7%	-8%
MATÉRIEL ET PRESTATIONS DES PARTIES LIÉES POUR INVESTISSEMENTS	0	14 086 499	14 086 499	7 353 512
<i>en % du matériel et prestations pour investissement total</i>	0%	49%	49%	28%

Les livraisons et prestations relatives à des entreprises liées s'effectuent au prix de marché (prix qui aurait été convenu entre des tiers indépendants). Les charges et produits d'intérêts ont lieu aux taux observés sur les marchés financiers et dans le respect des intérêts fiscalement admis.

Les actionnaires de la société se sont engagés à prendre livraison de la production totale d'énergie, au prorata de leur participation au capital-actions, ainsi qu'à payer dans la même proportion les charges annuelles. En outre, les actionnaires mettent à disposition de Grande Dixence SA l'énergie de pompage et de remplacement.

L'entretien courant et la maintenance des installations sont confiés à HYDRO Exploitation SA, à Sion, société dont Grande Dixence SA est actionnaire à hauteur de 35%.

Alpiq Suisse SA, en qualité de gestionnaire de la société, fournit les prestations de dispatching, l'énergie d'ajustement, les prestations de gestion administrative et de gestion technique du complexe Grande Dixence SA.

17. LITIGE EN COURS

Néant

18. OBLIGATIONS DE GARANTIE EN FAVEUR DE TIERS (LONG TERME)

Grande Dixence SA participe à raison de 15/22^e à la Société simple Cleuson-Dixence. Elle dispose, dans cette proportion, à la puissance installée de l'usine de Bieudron. En contrepartie, elle s'est engagée à assurer le financement de la construction de l'installation et à couvrir les charges de la société simple dans la proportion de sa participation.

Dans la société de partenaires des Forces Motrices de la Borgne SA (FMdB), Grande Dixence SA s'est engagée, à l'instar des autres partenaires, à prendre la livraison de sa part d'énergie et à couvrir les charges de la société dans la proportion de sa participation. Les charges annuelles de la société comprennent en particulier les intérêts, ainsi que les amortissements et provisions nécessaires au remboursement des emprunts. FMdB est au bénéfice d'une concession pour l'utilisation des forces hydrauliques, qui arrive à échéance en 2085.

19. CONTRIBUTIONS EN COUVERTURE DES CHARGES

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel en vigueur.

20. REDEVANCES HYDRAULIQUES ET DIVERSES	2024 CHF	2023 CHF
♦ Impôt spécial sur les forces hydrauliques	21 104 321	19 688 279
♦ Redevances hydrauliques	14 310 136	13 390 609
♦ Énergie gratuite	740 045	705 171
REDEVANCES HYDRAULIQUES ET DIVERSES	36 154 502	33 784 059

Ces postes comprennent l'impôt spécial à payer à l'État du Valais, les redevances hydrauliques à payer aux Autorités concédantes et les fournitures d'énergie gratuite dues aux communes concédantes. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'impôt spécial (60%) et les redevances hydrauliques (40%) sont payés sur la base du taux maximum de CHF 110.-/kW.

21. AMORTISSEMENTS	2024 CHF	2023 CHF
♦ Immobilisations corporelles (amortissements planifiés)	41 468 775	40 297 498
♦ Immobilisations incorporelles (amortissements planifiés)	355 981	355 981
AMORTISSEMENTS	41 824 756	40 653 479

22. CHARGES FINANCIÈRES	2024 CHF	2023 CHF
♦ Charges emprunts obligataires	10 999 333	9 194 861
♦ Charges autres emprunts et divers	2 141 950	2 192 953
♦ Intérêts intercalaires activés	-231 288	-139 512
CHARGES FINANCIÈRES	12 909 995	11 248 302

23. IMPÔTS	2024 CHF	2023 CHF
♦ Impôts sur le capital	1 622 854	1 626 600
♦ Impôts sur le bénéfice	3 222 700	2 982 800
♦ Impôts foncier et divers	4 412 534	5 102 037
Impôts courants	9 258 088	9 711 437
♦ Impôts exercices antérieurs	-432 715	-560 530
IMPÔTS	8 825 373	9 150 907

L'impôt sur le bénéfice comptabilisé dans les charges de l'exercice est calculé sur la base du bénéfice ressortant des comptes annuels de CHF 16 377 000, basé sur l'application de la méthode du coût de revient majoré (cost+).

Le taux d'impôt sur le bénéfice moyen applicable sur la base du résultat avant impôt s'établit à 16.8% (16.9% en 2023).

24. HONORAIRES VERSÉS À L'ORGANE DE RÉVISION

	2024 CHF	2023 CHF
♦ Prestations en matière de révision	48 825	55 045
♦ Autres prestations de services	–	–
TOTAL	48 825	55 045

25. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Néant.

26. INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Après la date de clôture des comptes au 31 décembre 2024, aucun autre élément méritant d'être relevé n'est survenu. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 31 mars 2025, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Grande Dixence SA est au bénéfice de concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques qui arrivent à échéance à la fin de l'année 2044.

En 2024, la moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT) s'élève à 3.4 employés (Exercice 2023, 3.4 EPT).



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE GRANDE DIXENCE SA, SION



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Grande Dixence SA, Sion

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Grande Dixence SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.



Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch.2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Frédéric Barbay
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 31 mars 2025

Annexes :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan



PROPOSITIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 30 AVRIL 2025

L'Assemblée ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 et du bilan arrêté au 31 décembre 2024, ainsi que du rapport de l'Organe de révision, décide:

PREMIÈRE PROPOSITION

d'approuver le rapport présenté par le Conseil d'administration, le bilan au 31 décembre 2024, le compte de profits et pertes de l'exercice 2024, l'annexe aux comptes et le tableau de financement.

DEUXIÈME PROPOSITION

d'utiliser le solde disponible qui s'élève à CHF 16 615 000.– de la manière suivante:

Dividende de 5.25% au capital-actions de CHF 300 000 000	CHF	15 750 000
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	819 000
Solde à reporter	CHF	46 000
	CHF	16 615 000

TROISIÈME PROPOSITION

de donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

Au nom du Conseil d'administration
de Grande Dixence SA

Le président

A. MURISIER





UNITÉS D'ÉNERGIE

1 kWh	=	1 kilowattheure	=	3600 kilojoules [kJ]	
1 MWh	=	1 mégawattheure	=	1000 kWh	= 3 600 000 kilojoules [kJ]
1 GWh	=	1 gigawattheure	=	1 million de kWh	= 3,6 térajoules [TJ]
1 TWh	=	1 térawattheure	=	1 milliard de kWh	= 3600 térajoules [TJ]

UNITÉS DE PUISSANCE

1 kW	=	1 kilowatt	=	1000 Watts [W]
1 MW	=	1 mégawatt	=	1000 kilowatts [kW]

UNITÉ DE TENSION

1 kV	=	1 kilovolt	=	1000 Volts [V]
------	---	------------	---	----------------

CAPACITÉ DE TRANSFORMATION

1 kVA	=	1 kilovoltampère
1 MVA	=	1 mégavoltampère

